

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1718

**Artikel:** Rachats et fusions d'entreprises à l'environnement  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024215>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Rachats et fusions d'entreprises à l'envi

Yvette Jaggi

Globalisation rime de plus en plus avec concentration. Et donc aussi avec fusions et acquisitions. Ces opérations, qui font le beurre des juristes, banquiers et conseils spécialisés, se multiplient en Suisse comme ailleurs. Bien entendu, les mariages plus ou moins arrangés et les enlèvements plus ou moins consentis s'organisent de plus en plus souvent par-dessus les frontières nationales.

Comme la plupart des phénomènes économiques et financiers, les fusions, acquisitions et autres formes de coopération interentreprises se produisent par vagues. En Suisse, les périodes fastes restent 1981/83, avec le passage du cap des 200 opérations par an et 1989/90, où l'on en dénombra plus de 500. Un sommet qui n'a plus été dépassé jusqu'en 2005 et surtout 2006, année de tous les records: 586 opérations concernant des entreprises installées en Suisse, dont 459 rachats, fusions et prises de participation. Dans 44% des cas, la société repreneuse achète à l'étranger, dans 23% des cas, c'est une société étrangère qui fait son marché en Suisse et, dans le tiers restant, l'affaire se conclut entre sociétés domiciliées en terre helvétique, une solution «nationale» de moins en moins fréquente.

L'an dernier, La Poste, Phonak, Givaudan, Swiss Re et surtout Xstrata se sont montrées les plus «acheteuses», reprenant chacune pour plusieurs milliards des entreprises réalisant des centaines de millions de chiffre d'affaires, avec un effectif de plusieurs milliers de personnes. Inversément, les plus grosses ventes à l'étranger ont été celles de SR Technics à Dubai Aerospace Enterprise et de la Winterthour Assurances à la compagnie française Axa.

Ces derniers temps, les raiders autrichiens ont fait preuve d'une agressivité particulière, MM. Georg Stumpf et Ronny Pecik s'offrant des options et participations en nombre, notamment des groupes industriels Oerlikon, Saurer et Ascom.

Ce que voyant, le conseiller national radical bernois Johann Schneider-Ammann, par ailleurs président de l'organisation faîtière de l'industrie Swissmem, a réussi ce 23 janvier à faire passer en commission, par 22 voix sur 23, un amendement tendant à sanctionner très sévèrement toute violation du principe de publicité. Par quoi il faut comprendre le devoir d'annoncer toute prise de participation au capital de sociétés suisses, dès que cette acquisition correspond à «près de 10% des droits de vote». Intéressante proposition de défense nationale économique, entrant en conflit direct avec la politique de la concurrence, comme dans le cas Migros-Denner.

Affaire à suivre lors de la session parlementaire de mars prochain, quand le Conseil national débattra du projet de loi sur la surveillance des marchés financiers.